



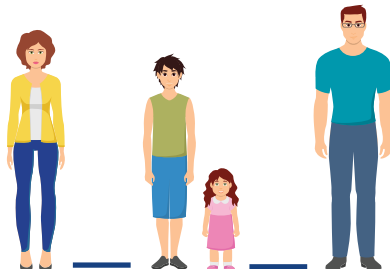
SÉPARATION



CHECKLIST DES DÉMARCHES

ASSURANCE MALADIE

LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS



ASSURANCE MALADIE

- ❑ Effectuer un **changement de nom d'usage**.

Le changement avec le compte Ameli

Se rendre sur :

> le compte Ameli > Mes démarches > Déclarer un changement de situation > Changement de nom d'usage.

Le changement sans compte Ameli

Réaliser le changement en fournissant un certain nombre d'informations par courrier à la caisse d'Assurance Maladie.

- ❑ Effectuer un **changement d'adresse postale**.

Le changement avec le compte Ameli

Se rendre sur :

> le compte Ameli > Mes démarches > Déclarer un changement de situation > Changement d'adresse

Le changement sans compte Ameli

Déclarer ce changement par téléphone au 3646.

- ❑ Effectuer un **changement de coordonnées bancaires**.

Le changement avec le compte Ameli

Se rendre sur :

> le compte Ameli > Mes démarches > Déclarer un changement de situation > Modifier mes coordonnées bancaires.

Le changement sans compte Ameli

Déclarer ce changement en fournissant un certain nombre d'informations par courrier à la caisse d'Assurance Maladie.

- ❑ **Inscrire l'enfant sur les cartes Vitales des deux parents**.

Cette inscription facilite l'accès aux soins et permet au parent qui emmène l'enfant en consultation d'utiliser sa propre carte Vitale.

Le changement avec le compte Ameli

Se rendre sur :

> le compte Ameli > Mes démarches > Effectuer une démarche > Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent.

Le changement sans compte Ameli

Réaliser la demande via le formulaire « Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés », à envoyer par courrier à la caisse d'Assurance Maladie.

- ❑ **Mettre à jour la carte Vitale**, une fois les divers changements effectués auprès de l'Assurance Maladie. Effectuer cette mise à jour sur les bornes situées dans les points d'accueil de l'Assurance maladie, les pharmacies ou certains établissements hospitaliers et cliniques.
- ❑ **Vérifier si j'ai le droit à la complémentaire santé solidaire** si mes revenus ont baissé. Il s'agit d'une aide pour payer les dépenses de santé sous condition de ressources.
- ❑ **Changer de médecin traitant** si besoin. La déclaration du médecin traitant peut se faire en ligne par le médecin choisi, ou par courrier avec le formulaire.